

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTCET EN DATE DU 17 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN Maire, à 19h à la Salle Communale, en session ordinaire.

Convocation du : 10 mars 2022

Présents : MM. TARPIN – DURAND– MOISSON– MEURENAND – NAULET - PACCLOUD–
Mmes. BOUCHET– LEBLANC- GIORIA – PERRAUD -DAMIDAUX-BARRE-LOPES.

Excusés : Mme : PASQUET
M. : MAITRE

A été élu secrétaire : JACQUES MEURENAND

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Autorise le maire à signer la vente du terrain rue de l'école (parcelle 188) pour 65 000€
Vote : 14 pour dont 2 pouvoir
- Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de signalisation horizontale et verticale Vote : 14 pour dont 2 pouvoir
- Compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement 2 Vote : 14 pour dont 2 pouvoir

Préparation du bureau de vote élections présidentielles les 10 et 24 avril de 08h00 à 19h00, nous devons établir un planning.

Les législatives sont prévues le 12 et 19 juin 2022.

Prévisions travaux voirie : les priorités sont les suivantes :

- Chemin du Bénitier : Suppression du triangle de terre et installation d'un stop pour les véhicules venant du chemin du Bénitier
- Chemin des Vignes : Installation de 2 sens interdits limitant l'accès aux riverains et véhicules utilitaires.
- Chemin de la croix : Installation d'un sens interdit, plus de sortie de véhicules route de Polliat.
- Chemin Montessuy : Installation d'un sens interdit pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes.
- RD 45 : Fin du Busage avant le ralentisseur,

Les travaux de busage des fossés, Chemin du Bénitier et Chemin de Montessuy ne sont pas retenus pour 2022

Un budget est alloué à l'entretien de la voirie.

En conclusion, sur la voirie, les priorités ont été données en fonction de la sécurité.

Projet Ecole :

- Création d'une fresque sur les murs intérieurs et extérieurs de l'enceinte de l'école, le coût sera finalisé en fonction du choix de la réalisation, fresque réalisée par un professionnel ou par des bénévoles
- Achat d'une 3^{ème} table pour équiper la cour de récréation
- Jeux intérieurs, renouvellement des jeux dont l'état est très usagé)
- Traversée d'escalade, installée sur le mur sous le préau.
- Arbustes et pots de fleurs,
- Petit ilot fraîcheur, Installation d'une structure végétalisée

Commission jeunesse

- Décoration de l'école
- Achat lumignon

Projet éclairage public :

Reporté

PROJET CIMETIERE

Reporté

Embellissement :

Réfection des massifs par la plantation de végétaux vivaces et arbustes pérennes. (Eglise et monument aux morts).

Propreté Village :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Si par manque de civisme, il persiste des problèmes, les contrevenants s'exposeraient à une amende prévue par l'article R632-1 du code pénal.

Dans un premier temps, un courrier nominatif aux détenteurs de chiens sera envoyé afin de sensibiliser ces derniers à la propreté du village

Informations diverses :

- Remplacement du nettoyeur haute pression à prévoir
- Equipement professionnel à prévoir pour l'agent technique
- Faire une demande de subvention au SDIS, pour l'équipement des pompiers
- Enedis : extension réseau chemin du lavoir.

Fin de la séance : 22H00